

Nom et Prénom du client :	PARANGON FINANCE SAS 7 Quai de la Marine 14800 Deauville Tél. 02 31 89 93 93
Adresse :	
Email :	

TYPOLOGIE DU CLIENT

Client Professionnel	AVERSION AUX RISQUES Faible - Moyen - Élevé
Client Non Professionnel	

Préalablement à la signature de la présente, nous vous avons remis le document d'informations précontractuelles comportant les mentions prescrites par l'article 325-5 du règlement général de l'AMF et de l'article L.521-2 du code des assurances sur lequel vous avez pu prendre connaissance de nos diverses activités.

Cette lettre de mission a pour objet de définir et de contractualiser les conditions et les modalités de notre intervention.

1. _____ CONTENU DE LA MISSION

- Assistance au placement financier
- Assistance à l'investissement immobilier
- Audit patrimonial et financier complet
- Suivi annuel de patrimoine et produits financiers externes
- Etude des modalités de financement de votre bien immobilier
- Autre - à préciser :

2. _____ MODALITÉS DE NOTRE INTERVENTION

Nous collecterons l'ensemble des éléments patrimoniaux qui nous permettront d'avoir connaissance de votre situation personnelle, professionnelle et financière, de votre expérience et de vos objectifs en la matière.

A réception complète des documents et informations nécessaires à notre mission, nous conviendrons d'un rendez-vous de présentation de nos préconisations au sein d'un rapport d'adéquation écrit et motivé. Vous pourrez alors choisir de mettre en œuvre la stratégie que vous aurez retenue avec le ou les professionnel(s) de votre choix. Nous espérons que vous nous accorderez votre confiance pour leur mise en œuvre.

2.1. Modalités spécifiques à l'activité de courtage en assurance

Le Conseiller, agissant au nom et pour le compte du Client, est chargé d'identifier l'assureur ainsi que le(s) contrat(s) d'assurance correspondant à vos besoins et objectifs, ainsi que d'assurer son rôle d'intermédiaire entre le client et l'assureur, dans le cadre du conseil, de la souscription et éventuellement du suivi du(es) produit(s) d'assurance conseillé(s).

Au titre de cette prestation, nos préconisations sont fournies sur la base d'un service de recommandation personnalisée reposant sur une analyse comparative et sur une restitution écrite motivée.

2.2. Modalités spécifiques à l'activité de conseiller en investissement financier

Dans le cadre de la réalisation de notre prestation de conseil en investissements financiers, Parangon Patrimoine est susceptible de fournir des conseils de nature non indépendante.

Notre conseil repose sur une analyse restreinte des différents instruments financiers.

Dans le cas d'une relation continue, nous fournissons au Client un rapport d'évaluation périodique au moins une fois par an permettant de porter à votre connaissance les informations sur les coûts et frais réellement supportés ainsi que de déterminer si les produits et/ou services conseillés à l'issue de la prestation de conseil en investissement sont toujours en adéquation avec votre situation. Nous vous ferons ainsi parvenir à cette occasion une fiche d'informations sur le changement ou non de votre situation personnelle et patrimoniale.

Au titre de nos prestations, nous sommes susceptibles de vous conseiller sur les instruments financiers, services et stratégies d'investissements suivants :

Instruments financiers et stratégie d'investissement qui peuvent être proposés	Assurance Vie Fonds Euros	Assurance Vie Dynamique	SCI Viagérations	SCPI
Mises en garde sur les risques inhérents	Risque de liquidité Risque de crédit	Risque de liquidité Risque de crédit	Risque Immobilier Risque Financier Risque opérationnel Risque de sur-longévité	Diminution des loyers Perte en capital
Coûts et frais	droit d'entrée jusqu'à 5% frais de gestion 1%	droit d'entrée jusqu'à 5% frais de gestion jusqu'à 2%	droit d'entrée jusqu'à 5% frais de gestion 1% Coût accès produit 2%	droit d'entrée 5% frais de gestion 1 %
Risque (de 1 à 7)	1/7	2 à 7	3/7	2 à 5

3. RÉMUNÉRATIONS

3.1. HONORAIRES

Dans le cadre uniquement d'opération immobilière, PARANGON FINANCE facturera des honoraires forfaitaires à hauteur de 2000 € TTC.

3.2. COMMISSIONS ET/OU DES RÉTROCESSIONS DE COMMISSIONS

Concernant le budget relatif à cette mission et compte tenu des problématiques évoquées lors de notre entretien, nous estimons que cette mission pourra être rémunérée par des commissions et/ou des rétrocessions de commissions versées par les établissements promoteurs de produits liés aux investissements que vous réaliserez par l'intermédiaire de notre cabinet.

Pour votre information, lorsque la prestation de conseil en investissements financiers est suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, nous pourrions recevoir le cas échéant :

Frais uniques : frais de dépôt, de résiliation et coûts de transfert, de structuration ;

Frais récurrents : frais de gestion, de conseil, de garde, de service, financiers ;

Coûts relatifs aux transactions : commissions de courtage, frais d'entrée, frais de change ;

Coûts marginaux et frais associés aux services auxiliaires : coûts de recherche et commissions liées aux résultats.

4. OBLIGATIONS DES PARTIES

Le client s'engage à faciliter notre tâche notamment en nous remettant les documents nécessaires afin de pouvoir remplir normalement la mission.

Nos prestations découlent des informations et documents que vous nous remettrez. Nous ne pouvons donc être tenus pour responsables des conséquences qui résultent d'omissions. La faisabilité du projet repose exclusivement sur les données que vous nous communiquerez.

Paraphe : 

Ainsi, nous convenons ensemble et expressément que nous ne sommes tenus qu'à une obligation de moyens. Nous apporterons toute la diligence nécessaire et nous nous conformerons aux usages de la profession. Tous les documents et éléments transmis sont traités avec la plus extrême confidentialité. Le cabinet est tenu au secret professionnel.

5. _____ FACULTE DE RETRACTATION

Dans l'hypothèse où la présente fait suite à un acte de démarchage au sens de l'article L.341-1 du code monétaire et financier, vous bénéficiez d'un délai de rétractation de 14 jours, à compter de la date de réception de la présente lettre de mission. Durant cette période, vous aurez la liberté de renoncer purement et simplement à votre engagement en nous faisant parvenir par courrier recommandé avec accusé de réception une lettre de renonciation suivant le modèle ci-après : « Je, soussigné, [Nom Prénom] déclare renoncer au contrat de prestation de service conclu le [Date] avec [Nom Prénom] représentant le Cabinet PARANGON FINANCE ».

6. _____ DATE D'EFFET ET DUREE

La présente lettre de mission est prévue pour une durée d'un an et fera l'objet d'un renouvellement par tacite reconduction tous les ans.

7. _____ RÉSILIATION

Chacune des parties peut résilier la présente, pour quelque raison que ce soit par lettre recommandée avec accusé de réception, la date de première présentation faisant foi, auprès de chacune des autres Parties en respectant un préavis minimum d'un (1) mois.

En cas de résiliation, le paiement des sommes restant dues est effectué au prorata des missions déjà réalisées.

8. _____ CONFIDENTIALITÉ

Sauf accord exprès du client, le cabinet s'abstient de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations relatives au client.

9. _____ PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil en Gestion de Patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par Xavier Delafosse en qualité de responsable de traitement.

PARANGON FINANCE s'engage à ne collecter et traiter les données recueillies qu'au regard des finalités de traitement convenues (consentement, nécessité contractuelle, respect d'une obligation légale) entre PARANGON FINANCE et son client, à préserver la sécurité et intégralité, à ne communiquer ses informations aux tiers auxquels il est nécessaire de transmettre pour la bonne exécution des missions confiées.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Conformément au Règlement UE 2016/679 relatif à la protection des données, vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter à contact@parangon-patrimoine.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Information et des Libertés).

Pour plus d'informations, se référer à la charte de données personnelles en annexe.

Paraphe : 

10. MÉDIATION ET DROIT APPLICABLE

Tout litige pouvant découler de sa validité, de son interprétation ou de son application pourra être soumis au préalable à médiation dans les conditions fixées dans le document d'informations précontractuelles.

A défaut, le tribunal relevant de la juridiction compétente pourra statuer sur tout litige pouvant découler de la validité, de l'interprétation ou de l'application de la présente lettre de missions.

Les dispositions de la présente sont régies par le droit français.

11. PRISE DE CONNAISSANCE DU CLIENT ET ACCORDS

J'accepte que les informations me soient communiquées par le biais d'un support durable autre que le papier, à savoir par courriel.

Je reconnais avoir été informé de mon délai de rétractation et y renonce sans me prévaloir de mon droit de rétractation de 14 jours et demande l'exécution immédiate de (s) mission (s) indiquées sur la présente lettre.

La présente lettre de mission, établie en deux exemplaires originaux, dont un remis au client, est signée par les parties.

Fait à :

Le (JJ/MM/AAAA) :

Signature « Le(s) Client(s) » Précédée de la mention « Lu et approuvé »	Signature « Le conseil Parangon Finance » Précédée de la mention « Lu et approuvé »
	CIF

PARANGON FINANCE - Conseil en Investissements Financiers – Courtage d'Assurance
7, quai de la marine – 14800 DEAUVILLE – Tel : 02.31.89.93.93
SAS au capital de 10 000 € -SIRET 79404872800024 – RCS de Lisieux
Enregistré à l'ORIAS sous le n° 13008564 (www.orias.fr) en qualité de : Courtier en Assurance ;
Conseiller en investissement financier, Adhérent l'ANACOFI-CIF & ANACOFI Assurances
Association agréée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers

Paraphe : 

PARANGON FINANCE, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Lisieux sous le numéro 794 048 728, est un cabinet de gestion de patrimoine.

PARANGON FINANCE SAS

7 Quai de la Marine

14800 Deauville

Site internet : <http://www.parangon-patrimoine.fr>

Mail : contact@parangon-patrimoine.fr

Tél. 02 31 89 93 93

INTRODUCTION

La présente fiche est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller. Elle résume toutes les informations légales que le conseiller ou sa société doivent avoir communiqué au client dès le début de la relation. Elle est un complément à sa plaquette commerciale. Vous avez choisi de recevoir de l'information par un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

1. STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Le cabinet PARANGON FINANCE est enregistré au Registre Unique des Intermédiaire en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation **13008564** (<https://www.orias.fr>) au titre des activités suivantes :

CIF (Conseiller en Investissements Financiers) adhèrent auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org

Les conseils donnés en matière de conseil en investissements financiers sont rendus de manière non-indépendante (le conseil repose sur une analyse restreinte des différents types d'instruments financiers et la rémunération se fait par honoraires ou par commissions sur les instruments financiers).

IAS (Intermédiaire en Assurance) catégorie courtier :

Dans le cadre de nos prestations en matière d'assurance, nous ne sommes pas soumis à une obligation de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance, nous vous transmettons la liste de nos partenaires ci-après.

GARANTIES FINANCIÈRES ET RESPECTS DES REGLES

Votre Conseiller dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle suffisante couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances.

Souscrites auprès de AMLIN FRANCE, pour des montants de 1 525 000 € en IAS et 300 000 € en CIF. Numéros de polices : 2013PCA125

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr

2. TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS

Toute réclamation votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes, par courrier à notre adresse 7 quai de la Marine 14800 DEAUVILLE ou en nous téléphonant au 0231899393 ou par mail contact@parangon-patrimoine.fr.

Nous traitons votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Le cas échéant :

Pour un différend dans le cadre de l'activité CIF Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17, place de la Bourse 75082 PARIS Cedex 02 Site internet : http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html	Pour un différend dans le cadre des activités d'assurance : La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 PARIS CEDEX 09 Site internet : http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur
Pour les activités d'IOBSP et Immobilières Médiation de la consommation - ANM Conso 62 rue Tiquetonne 75002 PARIS Site internet IOBSP : www.anm-conso.com/anacofi-iobsp Site internet IMMOBILIER : www.anm-conso.com/anacofi-immo	

3. AUTORITES DE CONTROLE

Pour l'activité de Conseiller en Investissement Financier :

AMF
Autorité des Marchés Financiers
17 Place de la Bourse
75 082 PARIS Cedex 02

Pour l'activité d'Intermédiaire en Assurance et Intermédiaire en Opération de Banque et de Services de Paiement :

ACPR
Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
4 Place de Budapest
75 436 PARIS Cedex 09

Paraphe : 

4. PARTENAIRES ET FOURNISSEURS

Synthèse des Offres, Marché des Particuliers :

Assurance Vie, Risque de 1 à 7 selon le profil de risque

Assurance Décès

Immobilier

PARANGON MONECOURTAGE, partenaire pour les opérations de banques et services de paiement

PARANGON INVESTISSEMENT, partenaire pour les opérations immobilières

NOM	NATURE	TYPE D'ACCORD	MODE DE RÉMUNÉRATION
1/ Générali	Assureur	Courtage	Commission
2/ Assurance Épargne Pension	Assureur	Courtage	Commission
3/ AG2R La Mondiale	Assureur	Courtage	Commission
4/ La Mondiale Europartner	Assureur	Courtage	Commission
5/ Spirica	Assureur	Courtage	Commission
6/ Rothschild & Cie Gestion	Assureur	Courtage	Commission
7/ Turgot Asset Management	Société de Gestion	Courtage	Commission
8/ Carmignac Gestion	Assureur	Courtage	Commission
9/ DNCA	Assureur	Courtage	Commission
10/ HMG Gestion	Assureur	Courtage	Commission
11/ Cardif	Assureur	Courtage	Commission
12/ Metlife	Assureur	Courtage	Commission
13/ April	Assureur	Courtage	Commission
14/ APICIL	Assureur	Courtage	Commission
15/ AFI ESCA	Assureur	Courtage	Commission
16/ ELOIS	Courtier grossiste	Courtage	Commission
17/ Pierres Normandes	Produits immobiliers	Convention de distribution	Commission
18/ Histoire et Patrimoine	Produits immobiliers	Convention de distribution	Commission

5. HONORAIRES

Au titre de son activité de conseil en investissement non indépendant, à la condition d'en informer le client, d'améliorer la qualité de notre service et d'agir au mieux des intérêts du client, et dans le cadre de notre activité de courtier en assurance, PARANGON FINANCE peut percevoir des honoraires ainsi que des rémunérations, commissions, avantages monétaires et non monétaires en rapport avec la prestation, versés ou fournis par un tiers ou une personne agissant pour le compte de tiers.

HONORAIRES DE CONSEIL	TTC
Tarif horaire de base	250 €
Solution Immobilière, Audit Forfait Complet	2000 €
COMMISSIONNEMENT	
Courtage en Assurance Vie	Jusqu'à 100% des frais d'entrée
Banque	Jusqu'à 1,10% du montant financé
Rétrocession des frais de gestion	Jusqu'à 70% des frais
Rétrocession sur Assurance Décès Invalidité	Jusqu'à 30% des cotisations

Paraphe : 

6. _____ DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil en Gestion de Patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par Xavier Delafosse en qualité de responsable de traitement.

PARANGON FINANCE s'engage à ne collecter et traiter les données recueillis qu'au regard des finalités de traitement convenues (consentement, nécessité contractuelle, respect d'une obligation légale) entre PARANGON FINANCE et son client, à préserver la sécurité et intégralité, à ne communiquer ses informations aux tiers auxquels il est nécessaire de transmettre pour la bonne exécution des missions confiées.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Conformément au Règlement UE 2016/679 relatif à la protection des données, vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter à contact@parangon-patrimoine.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Information et des Libertés).

Pour plus d'informations, se référer à la charte de données personnelles en annexe.

7. _____ MODES DE COMMUNICATIONS

Le cabinet PARANGON FINANCE est amené à communiquer avec le client par courrier postal, courriels, téléphone, ou organisation d'entretiens physique.

La présente fiche d'informations légales, établie en deux exemplaires originaux, dont un remis au client, est signée par les parties.

Fait à :

Le (JJ/MM/AAAA) :

Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Signature :	Signature :

Signature du conseil « Parangon Finance » :